

Séance du Conseil Municipal de la commune de Bazoches-en-Dunois du 27 octobre 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-sept octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Guy BILLAULT, maire, pour délibérer sur les questions suivantes :

Étaient présents :	M. Christophe GAUDIN	M. Christian GASTINE	M. Franck GUILLEMOT	M. Olivier LOUIS	M. Frédéric TOURNE
	M. Gautier GÉRARD	Mme Christine GAUDIN	M. Sylvain ADAMEC	Mme Émilie PICHOT	M. Alexandre SERREAU
Absent excusé					
Secrétaire	M. Sylvain ADAMEC				

Le compte rendu de la séance du 1^{er} septembre 2020 est lu et approuvé.

Délibération N°2020/034 Projet de convention de mise à disposition de personnel avec la CCCB

le conseil municipal approuve le projet de convention de mise à disposition individuelle d'un agent municipal à 5 heures mensuelles pour trois ans à compter du 1^{er} janvier 2021 entre la commune de Bazoches en Dunois et la communauté de communes Cœur de Beauce pour l'entretien de l'école et du périscolaire.

Délibération N°2020/035 Adhésion au contrat « assurances statutaires » du Centre de Gestion

Le conseil municipal décide d'adhérer au contrat groupe « assurances statutaires » du Centre de Gestion 28 à compter du 1^{er} janvier 2021 pour couvrir les risques maladies du personnel.

Délibération N°2020/036 Renouvellement contrat logiciels Ségilog

Le conseil municipal décide de reconduire le contrat avec la société SEGILOG qui fournit, assure la formation et la maintenance des logiciels administratifs, pour une durée de 3 ans.

Délibération N°2020/037 Cimetière : tarifs 2021 concessions, cavurnes, cases colombarium et jardin du souvenir

Le conseil municipal fixe, à l'unanimité, les tarifs 2021 :

- concession 2 m² :

pour 50 ans (renouvelable) : 200,00 €,

pour 30 ans (renouvelable) : 110,00 €.

- emplacement cavurne 1 m² :

pour 50 ans (renouvelable) : 170,00 €

pour 30 ans (renouvelable) : 100,00 €

- colombarium (la concession pour 2 urnes) :

pour 50 ans (renouvelable) : 700,00 €,

pour 30 ans (renouvelable) : 500,00 €.

la gravure est à la charge de la famille.

- espace de dispersion : 80,00 €, la gravure est à la charge de la famille.

Délibération N°2020/038 Salle polyvalente : tarifs location 2021

Le Conseil fixe, à l'unanimité, les tarifs de la location de la salle polyvalente et de la location de la vaisselle à partir du 1^{er} janvier 2021 comme suit :

80 € pour 1 jour	Pour les habitants de la commune
130 € pour 2 jours consécutifs	
130 € pour 1 jour	Pour les personnes hors commune
190 € pour 2 jours consécutifs	
40 € pour ½ journée	Pour les habitants de la commune
70 € pour la ½ journée	Pour les personnes hors commune
200 € en cas de nettoyage insuffisant	Caution exigible à la réservation
300 €	Caution exigible à la réservation

Les personnes louant la salle polyvalente pourront, si elles le souhaitent, louer également la vaisselle. Le Conseil fixe à 0,30 € par personne la location d'un couvert complet. La vaisselle devra être rendue nettoyée. Il sera facturé 2 euros par pièce perdue ou cassée.

Délibération N°2020/039 Renouvellement de location d'un terrain communal

Le conseil municipal décide de renouveler le bail en cours pour une année.

Délibération N°2020/040 Autorisation de dépenses d'investissement avant vote du budget.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, M. le maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2021, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'année 2020

Délibération N°2020/041 Réhabilitation château d'eau : résultats marchés et choix des entreprises.

Le Conseil Municipal décide

- De retenir l'entreprise Réhabilitation Ouest Etanchéité pour le LOT 1 pour un montant de 112 926,00 € HT
- De retenir l'entreprise ROGER MARTEAU pour le LOT 2 pour un montant de 56 395,00 € HT
- **Soit un montant total de travaux de 169 321,00 € HT.**

CCCB : Plan de mobilité simplifié

Le conseil municipal prend connaissance du plan de mobilité simplifié. Des remarques seront transmises à la Communauté de Communes Cœur de Beauce.

Cérémonie du 11 novembre

Le conseil municipal décide de faire la cérémonie en comité restreint.

Repas des anciens et colis

Le repas des aînés est annulé. Les colis sont maintenus et seront distribués aux habitants de plus de 70 ans.

Arbre de Noël des enfants

Le Noël des enfants est reporté à l'année prochaine en raison de la crise sanitaire.

Cérémonie des Vœux

Le conseil municipal décide d'annuler, pour l'instant, la cérémonie des vœux 2021.

Questions diverses.

Compte rendu de réunions : Territoires d'Énergie 28. Commission enfance jeunesse de la CCCB. SICTOM.

Demande de subvention du Téléthon : le conseil municipal décide de ne pas donner de subvention.

Fait à Bazoches en Dunois,

Le 30 octobre 2020

Le maire,

Guy BILLAULT

